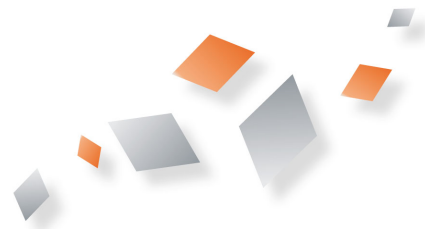


Lexique



Tout au long de cet ouvrage, différents mots sont utilisés pour décrire les dispositifs. Ils permettent de comprendre la nature de chacun d'eux.

Afin de favoriser la compréhension des mots utilisés, nous les avons définis. Ces définitions sont propres à notre outil. Elles ne se prétendent pas universelles.

Interlocuteur privilégié

Il s'agit du contact qui va pouvoir vous renseigner le plus facilement sur un dispositif, soit parce qu'il émane de lui (Etat, Région, ...), soit parce que c'est lui qui le met en œuvre sur le terrain.

Porteur du dispositif

Le porteur du dispositif est le partenaire qui gère le dispositif et assure sa bonne réalisation sur le terrain. Il est le plus souvent votre contact privilégié pour vous renseigner sur un dispositif.

Nom du dispositif

L'intitulé du dispositif indiqué dans cet ouvrage est le nom donné par le porteur du dispositif.

Mise en pratique

Sont cochés dans cette catégorie, les dispositifs qui vous proposent de travailler sur vos problématiques RH à l'occasion d'ateliers animés par un consultant.

Outils RH

Sont cochés dans cette catégorie les dispositifs qui vous permettent d'accéder à des outils téléchargeables ou en ligne, mis à disposition par les organismes porteurs sur les différents thèmes de la RH.

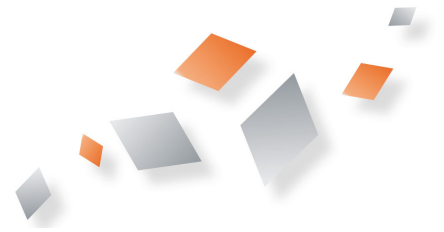
NATURE DE LA PRESTATION

Auto-diagnostic

Sont cochés dans cette catégorie les dispositifs qui, pour analyser les problématiques de l'entreprise, s'appuient sur un questionnaire en ligne ou papier que l'entreprise remplit elle-même et/ou avec l'aide du porteur du dispositif pour s'auto-évaluer.

Pré-diagnostic

Sont cochés dans cette catégorie les actions de l'organisme porteur visant à analyser la problématique de l'entreprise, préalablement à toute préconisation d'un dispositif.



Diagnostic court

Sont cochés dans cette catégorie les diagnostics dont le temps d'analyse en entreprise dure de 2 heures à 1 journée.

Diagnostic

Sont cochés dans cette catégorie les diagnostics dont le temps d'analyse en entreprise dure en moyenne 2 jours.

Accompagnement individuel de l'entreprise

Sont cochés dans cette catégorie les dispositifs dont l'accompagnement concerne une seule entreprise. Un ou plusieurs membres de l'entreprise peuvent être concernés par cette action (dirigeant, managers, et les autres salariés).

Accompagnement collectif inter-entreprises

Sont cochés dans cette catégorie les dispositifs dont l'accompagnement intègre des temps d'échanges et de travail avec d'autres entreprises.

DIFFERENTES NATURES DE DISPOSITIFS

Dispositif dit de droit commun

On entend par dispositif « de droit commun » les dispositifs développés le plus souvent par l'Etat ou la Région dans le cadre de leur politique économique, d'emploi et de formation.

Dispositif propre à l'organisme

On entend par dispositif « propre à l'organisme » les dispositifs élaborés et proposés par un organisme seul, à destination des entreprises qu'il accompagne.

Dispositif partenarial

On entend par dispositif « partenarial » les dispositifs qui impliquent plusieurs organismes, en plus du porteur.